



CONSEIL GENERAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Celle-ci ouvre la séance à 20h03 : elle remercie les personnes présentes pour leur participation à cette séance du Conseil général, leur demande de bien vouloir éteindre leur téléphone portable et invite les personnes, qui ne sont pas membres du Conseil général et la presse à prendre place au fond de la salle. Elle rappelle que les séances sont enregistrées pour les bons soins de la rédaction du procès-verbal, enregistrement qui n'est pas archivé mais effacé après l'acceptation du procès-verbal.

1. APPEL

Sur 57 membres, 38 sont présents, 16 sont excusés et 3 sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Georges Cherix, Syndic : pas de communication. Les communications de l'administration ont été envoyées avec la convocation et les documents utiles à la séance.

Mme Nicole Cattano, Municipale : Au sujet du Camp "Ma Jeunesse Suisse Romande", malheureusement, il n'a pas remporté un aussi grand succès qu'aurait espéré la Municipalité. Il y a eu seulement 6 enfants qui ont participé. Malgré tout, la Municipalité a décidé de reconduire une fois ce camp, car elle a toujours le soutien du Canton. Cette fois, le camp se déroulera en été, du 10 au 14 août, en espérant qu'il y ait plus d'enfants du village intéressés. A la demande de Mme Vreni Boss, elle répond qu'il y avait majoritairement des enfants du village qui y ont participé.

M. Vincenzo Camuglia, Municipal : Bâtiments communaux : Concernant les travaux de l'ancienne laiterie, toutes les chapes ont été faites. Au début de l'année, les travaux de finitions intérieurs commenceront, tel que le carrelage. Pour la Maison de Commune, le toit est en train d'être fait. Les deux dalles, sol et milieu sont faites. L'escalier est fait ainsi que la cage de l'ascenseur. Après le toit, les travaux intérieurs commenceront en début d'année.

Cimetière : Tous les murs sont finis. Il manque la barrière à poser, peut-être encore cette année. Le columbarium : les cases seront posées en début d'année et la végétalisation sera faite au printemps. Durant ces travaux, la Municipalité s'est aperçue, qu'il y a eu des problèmes dans la conduite d'égouts; l'eau ressortait à l'intérieur des toilettes de l'église. Il a fallu passer des caméras. Pour les eaux de surface, lors du raccordement du drainage, l'eau ne passait pas. Il y a eu aussi le passage d'une caméra. Il a fallu presque tout refaire les canalisations, y compris les 2 chambres, afin de pouvoir les contrôler plus rapidement.

M. Nicola Cassetta, Municipal : Chantier de l'eau au village : Il reste le marquage à faire et 2 réverbères à poser afin que ce chantier soit totalement terminé. Durant ce chantier, il y a eu la remise en état des bornes hydrantes, ce qui n'était pas prévu. Mais, lors de la creuse, il a été vu que le fond des bornes étaient abîmés, donc ils ont été remplacés. Il y a une demande de subvention en cours pour cela.

Eau : Dernièrement, durant les forts orages, il y a eu des maisons inondées. Au chemin des Abreuvoirs, les garages ont été inondés. Il a été fait un drainage et une grille. L'eau sera canalisée afin que cela n'arrive plus.

La 2^{ème} conduite d'eau potable est enfin terminée. Elle a été mise en service. La bonne nouvelle, au sujet des budgets : la découverte de petites ou grandes conduites. C'est donc le préavis demandé qui sera divisé par 3 par rapport aux coûts. Il rappelle que certains plans mentionnaient du 160 d'autres du 130, donc tant que ce n'était pas ouvert, personne ne savait ce qu'il allait être découvert.

M. Frédéric Strittmatter, Municipal : Forêts : Au sujet de l'évitement situé sur la route de Sullens, la Municipalité a été approchée, par un particulier, pour la vente d'un bout de forêt, pour CHF 4'200.00, afin d'agrandir nos bois communaux.

3. INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Pour l'ORPC (Organisation Régionale de Protection Civile), M. Igor Kortchnoï lit le rapport annexé.
Pour la POLOuest (Police de l'Ouest Lausannois), Mme Illuminata Perna lit le rapport annexé.

4. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

A chaque séance, Monsieur le Syndic nous faisait part des décisions municipales. Nous les avons reçues avec les documents utiles pour la séance donc elles ne seront pas lues. Dorénavant, elles seront, chaque fois, jointes aux documents pour la séance.

Comme déjà annoncé lors de la dernière séance, l'assermentation des Autorités pour la législature 2026-2031 aura lieu le jeudi 28 mai 2026, vous pouvez déjà réserver cette date.

Ceux qui n'ont pas encore répondu pour le souper du conseil peuvent le faire encore ce soir auprès de Mme Cochard.

5. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025

M. Daniel Perrudet mentionne que lors de son intervention, il a été écrit Christian, c'est son frère, au lieu de Daniel.

Mme Vreni Boss intervient. En page 5, il est mentionné cœur fébrile, ce n'est sûrement pas le terme utilisé. Elle ne sait pas si c'était en fibrillation ou autre chose. Ce terme "cœur fébrile" est faux. Après discussion du terme dit ou non, il est décidé de biffer *fébrile* et de laisser uniquement : *sur un cœur*. Après réécoute de l'enregistrement, il s'avère que c'est bien le terme fébrile qui a été dit. Toutefois, le procès-verbal est corrigé, comme voté en séance.

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

7. ASSERMENTATIONS

MM. Rossetti Maurizio, Fabrice Camus et William Gaillard prêtent serment devant l'assemblée après la lecture de l'article 9 de la loi sur les Communes par la Présidente et sont applaudis. Avec la démission de M. Enzo Bartolucci, le Conseil général compte 60 membres à ce jour.

8. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 10/2025 BUDGET 2026

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité. M. Georges Cherix, Syndic, demande la lecture des rapports.

Mme Vivette Pilloud, donne lecture des rapports du budget 2026 EIEVMV et du budget communal 2026 de la commission chargée de l'étude du préavis 10/2025. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis 10/2025 tel que présenté. Au terme de cette lecture, elle est applaudie par l'assemblée.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Blaise Triponez revient sur le déficit structurel de CHF 500'000.00. Il se rend compte qu'il y a des réserves globales d'environ CHF 3'000'000.00. Il demande à la Municipalité si elle envisage des

mesures, à long ou moyen terme, sur les recettes ou sur les dépenses. A terme, il ne sera pas possible de continuer avec un déficit aussi grand.

M. Nicola Cassetta, Municipal, répond, ~~avoir obtenu l'accord de M. Georges Cherix, Syndic~~ après **avoir obtenu l'accord de M. Georges Cherix, Syndic, de répondre à sa place**. Il nous demande de ne pas oublier qu'il s'agit d'un budget. Il rappelle que les 4 derniers budgets étaient négatifs pareillement et les comptes ne se sont jamais terminés en négatif. Selon lui, le problème d'un budget est qu'il faut prévoir des casses de tuyaux et d'autres choses que peut-être, il n'y aura pas. C'est pour cela qu'il peut y avoir d'énormes différences. La Municipalité est toujours la plus prudente possible ; c'est pour cela qu'il y a des budgets souvent qui sont calculés très large. C'est aussi pour cela que, jusqu'à aujourd'hui, les comptes étaient positifs, alors que les budgets négatifs d'un demi-million.

M. Blaise Triponez a regardé les chiffres de manière très détaillée. Près de 75% des charges ne sont pas dépendantes de la commune de Villars-Sainte-Croix, mais sont imposées, par le Canton. A partir de là, il reste à peu près 25 %. Il demande, si la Municipalité envisage de faire quelque chose ou si elle dit qu'à terme, l'année prochaine, il n'y aura pas de souci.

M. Nicola Cassetta précise qu'il n'y pas dit qu'il n'y aura pas de souci, mais qu'en principe on est dans les clous.

Pour M. Blaise Triponez, tant que c'est protocolé, cela ne lui pose pas de problème.

M. Georges Cherix, Syndic, ajoute que ce qui est prévu : la ZI en location de terrains qui est passée de CHF 5.95, pour certaines zones à CHF 20.00 et d'autres à CHF 25.00. Cela veut dire qu'il y aura un rendement 4 fois meilleur. Cela ne figure pas dans le budget, parce que ce n'est pas pour aujourd'hui. C'est pour 2030 jusqu'en 2033. De 160, on va passer à CHF 600'000.00 d'entrées, cela est un des points. Pour l'autre, il y aura sûrement des constructions qui vont se réaliser. Pour les impôts, la Municipalité ne peut pas juger s'il faut augmenter ou pas, parce qu'il n'y a pas encore le retour de la nouvelle péréquation. Il a été fait miroiter CHF 2 à 300'000.00 de bénéfice, de gain. Il faut attendre le résultat de 2025 en juin 2026.

Mme Nadia Barbey est ravie d'apprendre que la commune perçoit un loyer pour une salle d'école. Qui paie le loyer de cette salle de dégagement ?

Mme Nicole Cattano répond que c'est facturé à Bussigny, qui est la commune boursière de l'association scolaire et après, il y a la clé de répartition. Sur ce que nous facturons, notre commune paie un tout petit peu moins que 10% du prix de location.

Mme Yolande Riche revient sur la maintenance des archives pour CHF 20'000.00 pour les années 2020 puis pour 2021-2025. Il y avait eu un préavis pour mettre à jour ces archives. La maintenance n'était-elle pas comprise dans ce préavis ?

M. Georges Cherix, Syndic répond qu'effectivement nous avons voté un préavis il y a quatre ans de CHF 75'000.00. Sur ces CHF 75'000.00, il y avait pour 2020-2025 mais avant 2020 il y a un coût de CHF 20'000.00. Il ne sait pas et ne souhaite pas que cela soit pour toutes les années. Il ajoute qu'il y a un rattrapage à faire et que ce rattrapage n'était pas compris dans le préavis donné à l'époque.

Mme Yolande Riche ajoute que selon le rapport de la commission, les CHF 20'000.00 couvrent l'ajustement pour 2020 mais, pour la prise en charge de 2021-2025, un montant supplémentaire sera porté au budget jusqu'à 2027.

M. Georges Cherix, Syndic répond qu'il ne connaît pas encore le budget pour 2027. La Municipalité a demandé des détails à la société parce qu'elle est aussi surprise de devoir payer plus. Il y a eu un entretien dernièrement. Un rapport de cette société est attendu afin de savoir ce que cela va réellement coûter et qu'est-ce qui sera fait avec les CHF 20'000.00 de plus. Cette société a été surprise par rapport à l'offre faite, de découvrir que certains dossiers avaient des quantités de documents, des doublons, des triplettes. Cela prend du temps de recherche et d'analyse. La Municipalité n'était pas d'accord et elle attend une nouvelle proposition d'ici janvier prochain.

Mme Yolande Riche revient sur le document de travail remis, par la boursière, à la commission, avec les chiffres 2025 et les comptes 2024. Elle a trouvé que la lecture des chiffres n'était pas facile avec le changement comptable. Pour quelle raison ce travail, fait pour la commission de gestion, n'a pas été remis aux Conseillers ?

Mme Sylvie Faessler, boursière communale, répond que cela aurait été bien trop compliqué de comparer les pommes et les poires, parce que tous les comptes ont changé et que l'on ne peut pas retrouver les anciens et faire le comparatif. Donc, elle a remis les chiffres à la commission qui devait examiner les comptes. Pour le Conseil cela n'a pas été fait, parce que sinon cela aurait été trop compliqué.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Vote :

d'adopter le budget pour l'année 2026, avec un déficit de CHF 487'917.00, tel que présenté par la Municipalité.

Le préavis municipal N° 10/2025 est accepté, moins 4 abstentions.

9. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 11/2025 RELATIF À L'AJUSTEMENT DU BILAN POUR LE PASSAGE DU MCH2

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité. M. Georges Cherix, Syndic, demande la lecture du rapport.

Mme Vivette Pilloud, donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 11/2025. En conclusion, la commission ad hoc propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole n'est pas demandée.

Vote :

de dissoudre les fonds de réserve suivants dans la réserve de politique budgétaire :

- Compte au bilan n° 9282.3 (MCH1) – Fonds de réserve Investissements futurs avec un solde de CHF 1'294'080.65 au 01.01.2025,
- Compte au bilan n° 9282.4 (MCH1) – Fonds de réserve Equipements scolaires avec un solde de CHF 30'000.00 au 01.01.2025.

Le préavis municipal N° 11/2025, est accepté à la majorité, moins 1 abstention.

Mme Sylvie Faessler, boursière communale, est libérée.

M. Georges Cherix, Syndic, remercie les membres du Conseil général pour la confiance qu'il accorde à la Municipalité.

Mme Vivette Pilloud, rapporteuse de la ~~COGEGI~~, **COGEFI** remercie la boursière pour avoir fait un boulot formidable. L'assemblée applaudit.

10. POSTULATS/MOTIONS.

La parole n'est pas demandée.

11. DIVERS

M. Emmanouil Constantin demande, dans l'agrandissement, s'il est possible ou si cela a été discuté pour avoir une cantine.

Mme Nicole Cattano, Municipale, répond qu'il y a eu des discussions, des intentions. Elle rappelle que nous faisons partie d'un réseau avec Bussigny. Bussigny s'est agrandi très vite. Dans chaque collège construit, il a été prévu des UAP et APEMS. Elle a suggéré de pouvoir ouvrir une structure, mais c'est un peu compliqué. Elle explique qu'il y a eu Rente qui a été ouverte il n'y a pas si longtemps. Rente est la structure en direction de Villars-Sainte-Croix et tous les élèves du village y sont accueillis. Si nous ouvrons une structure ici, cela voudrait dire que Rente se viderait et ce serait difficile pour les élèves de Bussigny de monter jusqu'à Rente, qui n'est pas du tout centré par rapport à Bussigny. Elle va quand même faire un état des lieux avec la directrice de Rente afin de voir à moyen ou long terme, s'il est

possible d'envisager quelque chose. Peut-être que sur l'accueil de midi, pour éviter aux élèves de descendre et remonter, sans forcément, les accueils du matin et de l'après-midi. Elle se bat avec le réseau afin que cela ne soit pas un simple réfectoire avec des surveillants mais que cela soit un accueil digne du réseau de BussiVillAje, avec les mêmes prestations, le même encadrement éducatif que dans les autres structures. Au sujet des travaux, il est prévu une partie, avec la surface nécessaire pour un accueil d'enfants, même si elle ne sera pas exploitée au début. Cette surface pourra être utilisée autrement, afin que nous ne soyons pas en manque de place, le jour où.

Mme Vreni Boss demande si l'endroit potentiel se situe ici à l'étage.

Mme Nicole Cattano, Municipale, répond que probablement oui.

Mme Nadia Barbey rebondit sur le sujet. Elle ne s'est pas permise de prendre la parole lors des rapports des délégués, parce qu'elles n'ont pas préparé quelque chose d'écrit, avec Mme Lo Niglio. Elles ont assisté, en tant que déléguées de Villars-Sainte-Croix, à l'assemblée générale de BussiVillAje, il y a environ un mois. Il leur semblait, peut-être, intéressant pour le Conseil général de mettre le focus sur un ou deux points importants. Notamment, le fait que le règlement de BussiVillAje a été revu et modernisé. Il y a toute une série de modifications qui sont purement cosmétiques, qui entérinent simplement ce qui se faisait déjà. Il y a quelques points qui leur semblaient important de rappeler aux habitants de Villars-Sainte-Croix et aux parents qui utilisent les structures de BussiVillAje. Le réseau a rappelé que pour les enfants placés, qui ne bénéficient d'aucun subside, le prix demandé aux familles, ne couvre en aucun cas, les coûts réels de la place en accueil. Il y a eu toute une discussion sur les priorités d'accès qui ont été revues. Elle ne va pas les lister mais, les questions de priorité pour l'accès à une place en accueil ont été précisées, élargies pour certains cas, réduites pour d'autres. Egalement, par rapport au taux d'occupation le plus faible du ménage, c'est celui-là qui prime et non pas forcément une moyenne des deux. Enfin, un rappel : il n'y a pas un droit à une place d'accueil ; pour les enfants qui sont en UAPE ou APEMS ~~qui~~ ils doivent se réinscrire chaque année pour la rentrée suivante. Ce n'est pas parce que l'enfant était déjà dans la structure avant, que cela lui garantit une place pour l'année suivante. C'est aussi un rappel pour dire de faire les annonces dans les délais, ce n'est pas parce que l'enfant était là pendant 5 ans, qu'il aura encore une place en 6^e année. C'étaient les points que ces dames avaient envie de soulever. Tout ceci figure dans le règlement qui entrera en vigueur le 1^{er} août 2026. Elle précise encore, que cela concerne tous futurs contrats de la rentrée scolaire suivante. Donc, même si vous vous annoncez en mars ou en avril, c'est ce règlement qui s'appliquera au contrat signé pour la rentrée.

M. Axel Mailler demande si nous avons des nouvelles quant à l'épicerie.

Mme Nicole Cattano, Municipale, répond que le dossier avance mais lentement. Il y a eu de nouvelles contraintes qui sont apparues. La Municipalité devait préparer le dossier pour la mise à l'enquête. Un budget devait être fait par rapport à la préparation d'un socle pour l'électricité. Maintenant, le Canton oblige une introduction d'eau alors qu'il n'y aura ni lavabo, ni toilettes dans ce container amélioré. La Municipalité ne sait pas si c'est pour les normes incendie ; elle n'a pas les précisions. Le dossier est à nouveau à l'étude pour voir dans quelle mesure, la Municipalité doit amener cette eau et de savoir si une évacuation doit être prévue. Une fois que la Municipalité aura toutes les réponses, elle complètera le dossier et cela partira à la mise à l'enquête.

M. Axel Mailler constate qu'il y a de plus en plus de sociétés qui organisent des manifestations dans le village. Il aimerait savoir s'il est possible d'organiser une rencontre afin qu'il y ait un peu de solidarité entre elles.

M. Nicola Cassetta, Municipal, répond qu'il y a chaque année une rencontre afin de fixer les dates et ne pas se marcher dessus et essayer de coordonner. Toutes les sociétés locales bloquent les dates. C'est agendé. Cela figure dans l'agenda du Cancoir. Celles qui arrivent en cours de route sont ajoutées. Il y a une coordination qui se fait entre les sociétés locales.

Mme Yvette Jenny demande pourquoi cette épicerie n'a pas été mise chez Mme My.

M. Nicola Cassetta, Municipal, répond que Mme My paie un loyer, c'est un privé. Il rappelle qu'elle a essayé au tout début. Rien ne peut lui être imposé.

Mme Susanne Perrudet revient sur l'annonce d'un bus supplémentaire en circulation. Elle aimerait que la Municipalité trouve une solution afin que les regards fassent moins de bruit. Ils font du bruit à chaque passage de bus.

M. Nicola Cassetta, Municipal, l'apprend à l'instant. Il avait fait faire des travaux en début de législature qui avaient l'air d'avoir fonctionné, selon les retours positifs. Du coup, il va voir.
Mme Susanne Perrudet s'en souvient, elle l'avait d'ailleurs remercié.

M. Raffaello Dolci demande pourquoi, dès le 1^{er} juillet, les plastics mous ne sont plus acceptés en déchèterie. Il aimerait savoir si c'est une décision de la société qui opère la déchèterie ou si c'est une décision conjointe des quatre communes qui financent cette déchèterie.

M. Nicola Cassetta, Municipal, répond que c'est une décision des quatre communes, parce qu'aujourd'hui, on le récole mais il n'y a pas de débouché. Ils finissent par être brûlés. Il n'y a pas de valorisation derrière. M. Raffaello Dolci se réfère à la société RecyPac.

M. Nicola Cassetta, Municipal, le sait. Il ajoute qu'il y en a plusieurs autres qui, pour le moment, promettent monts et merveilles, mais qui, pour le moment, font un tas du côté d'Yverdon. Une filière fiable est attendue avec impatience. Il en existe une pour l'Europe de l'Est mais c'est sans garantie que cela ne finisse pas ... Actuellement, c'est recueilli et brûlé. Une filière a été longtemps promise dans ces sociétés. Il existe quand même un problème avec le plastic souillé. Il évoque un parlementaire du Canton qui a proposé d'accélérer l'étude, c'est en cours.

Mme Frances Mika demande s'il est possible de mettre des toilettes publiques vu qu'il y a un terrain de sport.

M. Georges Cherix, Syndic, répond que ce problème a déjà été posé. Il y a des toilettes mais le problème, c'est l'entretien. Cela n'a pas été prévu avec les nouveaux bâtiments.

M. Daniel Perrudet demande s'il n'est pas possible d'étudier plus profondément et non de dire que c'est le problème d'entretien. Coût ? Le personnel ? Pour lui, c'est une excuse l'entretien. Ouvrir les toilettes publiques et les entretenir, c'est juste le minimum pour une collectivité publique, à son sens.

M. Georges Cherix, Syndic, répond que la Municipalité va faire un rapport pour le Conseil : étude du coût, problèmes que l'on rencontre. Il pense qu'effectivement, c'est un problème de personnel, l'entretien n'est pas facile.

M. Nicola Cassetta, Municipal, intervient. Ce n'est pas qu'un problème d'entretien mais de comment gérer. Le peu de fois qu'il est ouvert pour les locations ou les sociétés, c'est des interrupteurs cassés, c'est des toilettes avec des rouleaux de papiers déroulés à côté. Dans ces cas-là, les locataires sont connus et la Municipalité peut énumérer ce qu'elle a dû faire. Si, c'était ouvert au grand public, ce serait pire. Il ajoute que, comme l'a dit M. le Syndic, la Municipalité pourrait mener une étude. A l'époque, il avait pensé à mettre des caméras extérieures afin de voir qui rentre et sort. Cela n'a pas été possible en raison de la Loi sur la protection des données.

M. Nicola Cassetta, Municipal, revient sur les résultats des contrôles de l'eau. Toutes les valeurs sont en dessous des seuils imposés par le Canton, donc correctes.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance à 21h08.

La Présidente



Marielle Bartolucci



La Secrétaire



Anita Cochard